



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Concerne : Arrêté N° 1/2024/0645/160

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que par décision du 6 mai 2025, le Ministre du Travail a autorisé à HOME POUR PERSONNES AGEES DE LA CONGREGATION DES FRANCISCAINES DE LA MISERICORDE la modification du centre intégré pour personnes âgées et des installations de production de froid à Eischen.

Contre la prédite décision d'autorisation un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour d'affichage de la prédite décision.

Eischen, le **21 MAI 2025**

Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)